

Nîmes, le 14 février 2019

Geneviève Blanc
Vice Présidente de l'Environnement et
de la Prévention des risques
Conseillère départementale du canton Alès 1

COMMUNIQUE DE PRESSE

SECURISATION DU BARRAGE DE SAINTE CECILE D'ANDORGE

Même si la loi a changé en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations donc de barrages (ce sont les intercommunalités qui en ont désormais la charge), le Département continue son soutien aux territoires. Pour les barrages, il en assurera l'exploitation, l'entretien et la sécurisation.

Compte-tenu des enjeux en matière de protection pour les populations et, au nom de la solidarité territoriale et du soutien à l'investissement, le Département a voulu rester aux côtés des collectivités qui ont hérité de cette lourde charge.

Concernant le rapport voté ce 14 février, il rassemble l'ensemble des diagnostics et études exigés par l'Etat au sein d'un seul dossier de maîtrise d'œuvre de sécurisation du complexe hydraulique des barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous.

Lors de la séance plénière de ce matin, l'assemblée départementale a voté en faveur de la réalisation d'une étude de rénovation et de mise en sécurité de ces deux barrages, dont le coût s'élève à 1 104 000 € ttc. Elle a également donné son accord pour solliciter les subventions nécessaires à cette phase d'étude auprès de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

Pour la sécurisation du barrage de Sainte Cécile, plus de 15 millions d'euros seront investis globalement. Les travaux consisteront notamment à créer un évacuateur de surface sur béton compacté au rouleau.

C'est une décision importante pour la sécurité des gardoises et des gardois, à laquelle j'ai oeuvré et dont je me félicite.